

# Quand les violences conjugales passent la porte du travail

Séverine Lemièrre [severine.lemiere@u-paris.fr](mailto:severine.lemiere@u-paris.fr)

Maitresse de conférences IUT de Paris - Réseau Mage Marché du  
travail et Genre

Présidente Association FIT une femme un toit

Intervention Fédération des acteurs de la solidarité- juin 2021

# Croiser égalité professionnelle et lutte contre les violences conjugales

- Des **recherches** et des expériences à l'international (notamment pays anglo-saxons Reeves et O'Leary-Kelly, 2007, Swanberg, Macke et Logan 2005, Hennequin et Wielhorski)
- Beaucoup moins de travaux en France (Wielhorski 2014, IN PRO VIC, guide FIT CHA, ...) mais un sujet innovant qui prend de l'ampleur et devient d'actualité
- Intégration dans **accords collectifs** (EDF, La Poste, PSA etc), engagement RSE (réseau d'entreprises One in three women 2018 avec la **charte** FACE d'engagement des entreprises -Kering, Carrefour, Korian, BNP Paribas ou L'Oréal.)
- **Grenelle** des violences conjugales en 2019 dont un groupe est consacré au monde du travail
- La **convention 190 OIT juin 2019** concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail intègre la violence conjugale
- **49% des femmes appelant le numéro d'écoute pour victimes de violences conjugales - le « 3919 »- étaient en emploi en 2017 (FNSF 2018)**

# Les violences conjugales s'immiscent au travail

- 72,9% des victimes de violences conjugales indiquent que leur aptitude au travail en a été affectée (enquête institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes, 2017)
- Les violences sexuelles et/ou physiques dans le couple ont entraîné des perturbations sur les études ou le travail pour 57% des victimes (Enquête « cadre de vie et sécurité », 2012-2017, INSEE-ONDRP-SSM-SI, in Observatoire national des violences faites aux femmes, 2017).
- Etude menée chez EDF auprès des personnes ressources : Plus de 39% des personnes ressources internes ont déjà entendu parler ou eu à gérer une situation de violences conjugales dans l'entreprise. C'est le cas de 95% des AS, 56.25% des médecins, 43% des infirmières, 35% des RH et 25.9 % des IRP.

- **Etre épuisée physiquement et émotionnellement, voir son aptitude professionnelle se dégrader**

« Sa collègue nous disait qu'elle pleurait à son poste de travail, qu'elle n'était pas en situation de gérer son travail. » (infirmière du travail EDF).

« C'était quelqu'un de compétent, et bien vu dans son métier mais ça s'est dégradé rapidement. En clientèle, on peut suivre la performance, elle travaillait en back-office, on s'est rendu compte d'erreurs, de dossiers mal traités, des erreurs de débutant, des oublis de calculs car elle n'était pas concentrée. Le boulot pour elle, c'était la bouée pour sortir de son contexte, mais à un moment donné c'était tellement violent qu'elle n'en pouvait plus. » (RH EDF, ancien manager).

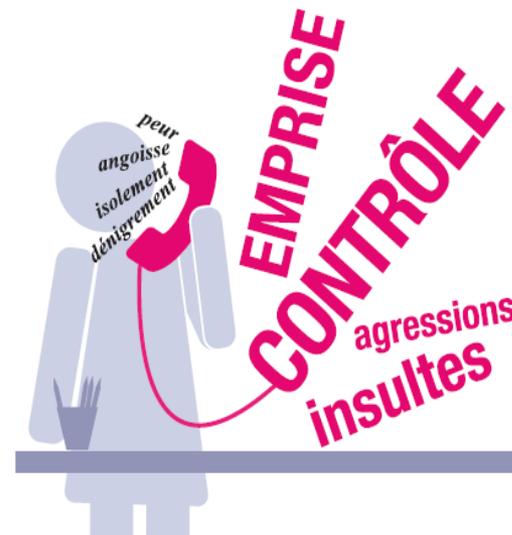
Etude américaine (2005, in one in three women) 71% des femmes victimes ont du mal à se concentrer au travail.

- **Etre harcelée au travail par le conjoint ou ex-conjoint, ou Etre suivie sur le chemin ou être attendue à la sortie du travail**

« Au travail, il lui envoyait tout le temps des messages et appelait son portable, quand on était en entretien pendant 1h30 elle recevait 3-4 sms pour savoir où elle était, pourquoi, à quelle heure elle partait, il programmait son temps. »

(RH EDF, ancienne manageuse)

57,8% des victimes indiquent que les actes de violences se sont produits sur le lieu de travail ou à proximité (enquête belge, 2017)



- **S'absenter, être empêchée d'aller au travail ou être retardée.**

En France, les femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles sont plus nombreuses (près de 40 %) à avoir eu un arrêt de travail au cours des 12 derniers mois (contre 28 % pour les femmes n'ayant déclaré aucune agression) (CESE 2014, p. 6)

Selon les études internationales, les jours de travail perdus du fait des violences conjugales vont de 5,5 à 33 jours par an (one in three women, 2019)

- **Ne pas pouvoir répondre aux attentes de l'employeur comme modifier ses horaires ou partir en déplacement, ce qui peut limiter l'accès à la formation ou les promotions**

*« Ça fait dix ans que je suis dans le même poste, alors que chez EDF, on aime bien faire bouger les gens mais j'en étais pas capable. Quand on a perdu toute l'estime de soi, passer un entretien j'en n'étais pas capable, et puis quand j'étais avec le père de mes enfants il ne voulait pas que je fasse de déplacement, il refusait que je m'en aille et donc j'étais obligée de refuser toutes les formations. Et il ne voulait pas que je travaille, à un moment je me suis mise à temps partiel, mes chefs n'ont pas apprécié, quand ça ne se passe pas bien à la maison et au boulot, c'est dur. »* (propos d'une salariée EDF victime de violences conjugales).

- **Risque que la salariée victime de violences conjugales soit perçue comme une « mauvaise » collaboratrice.**

- **Etre sanctionnée et perdre son emploi**

5% des répondant.e.s déclare avoir perdu un emploi à causes des violences conjugales et 30% avoir peur de le perdre (one in three women, 2019)

**Il existe aussi des situations dans lesquelles les conséquences sont plus difficiles à voir : sur-investissement professionnel.**

# De vrais enjeux pour les employeurs ...

- **Enjeux de sécurité et de responsabilité** pour la victime et pour ses collègues

Les 2/3 des victimes de violences conjugales habitent encore avec l'auteur.

11,3% des salarié-e-s confronté-e-s à la violence conjugales partageaient le même lieu de travail que l'auteur (enquête belge 2017).

Chez EDF : dans 21% des cas (28 cas), les auteurs étaient aussi salariés de l'entreprise et dans presque 9% des cas (12 cas) travaillaient sur le même lieu de travail que la victime.

- **Risque d'un lien latent entre violence au travail et violence conjugale** (enquête ENVEFF) : Ces deux types de violences étant susceptibles de « s'aggraver réciproquement par le biais du stress, des manifestations de mal-être ou de fragilité qui exacerbent l'agressivité de l'autre, conjoint ou collègue de travail » (CESE, 2014)

Parmi les femmes en couple et en emploi, celles qui sont en situation des violences conjugales sont 2 fois plus exposées au violences au travail que les autres (Jaspard, 2005)

- **Enjeux en termes de coûts**

Les violences représentent plus de 1,3 milliard d'euros de perte de production en France (Psytel, 2014).

- Selon l'enquête One in three women (2019), **37% des victimes de violences conjugales en ont parlé avec quelqu'un.e au travail**. C'est plus de la **moitié** (55.5%) dans l'enquête belge surtout des collègues, puis supérieur, personne de confiance ou conseiller prévention, puis syndicat et service RH (enquête belge Macquarrie, 2021).

## Et les employeurs peuvent agir...

Engagement de l'employeur ? Charte ? Accord collectif ?

Place du service social ? Rôle des assistantes sociales ?

Pratiques sociales et RH ? Appart-hôtels ? Aides sociales ? Tel/mail ?

Coffre fort digital ? Mobilité ? Absences et congés ? Etc.

Sensibilisation et formation ?

Communication ?

Environnement favorable ?

Partenariats et/ou relais avec des associations spécialisées ?

Faits révélateurs ?

## ...en comprenant l'emprise

### **Méconnaissance des violences conjugales en entreprise**

*« beaucoup de symptômes et de comportement de victimes sont perçus comme paradoxaux par l'entourage et les professionnels qui les prennent en charge, et sont mal interprétés, alors que ce sont des réactions normales à des situations traumatiques » (Salmona, 2017).*

La méconnaissance de l'emprise peut provoquer des incompréhensions; être agacé face à l'indécision de la victime ou avoir éprouvé un sentiment d'inutilité et d'échec parce que la victime ne s'en est pas sortie.

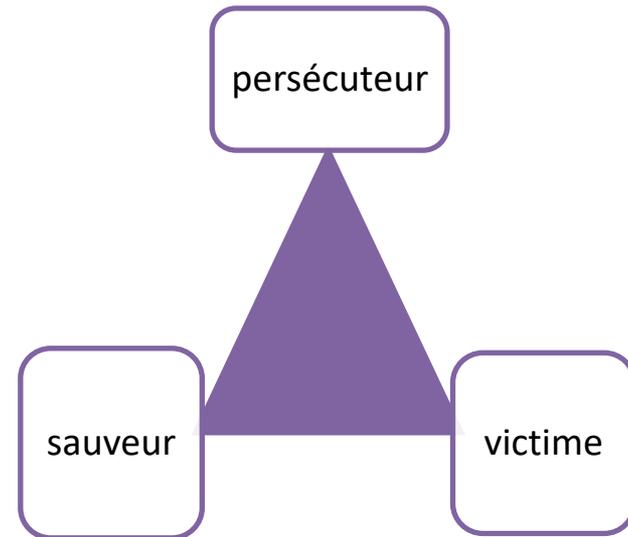
*« J'ai sollicité des ressources en interne, on a recherché un appartement, on a sollicité action logement, mais on n'a pas été jusqu'au bout, elle n'a pas voulu en fait le faire car elle ne voulait pas rompre le lien entre le père et le fils. » (RH EDF).*

**Risque produire un cercle vicieux, d'accroître la fragilisation de la salariée par la reproduction de certaines conséquences des violences (isolement, perte de confiance)**

## ... et en restant dans leur rôle

Risque de sortir de son rôle professionnel : triangle dramatique de Karpman (2017).

Important besoin de formation



**S'engager en étant éclairé et agir en restant dans son rôle professionnel.**

# Et moi individuellement ?

## Place des témoins / professionnel.le.s

- Repérer les signaux
- Oser une piste et poser la question des violences

*« tu sais, les violences faites aux femmes touchent n'importe quel type de femmes, si c'est ta situation, tu peux appeler le 3919. . En tout cas maintenant tu sais que tu peux me parler ».*

*« Es tu victime de violence à la maison ? Dans ton couple ? »*

- Créer un environnement favorable à la parole (affiche, flyer...)

Aucune femme victime de violences ne vous reprochera de lui avoir posé la question... même si elle ne vous répond pas ou rejette la question.

# Ce qu'il ne faut pas dire

- C'est fou, ça m'étonne de la part de x, il semble tellement chouette
- En tout cas si c'est vrai, tu dois partir
- Ce que tu viens de m'avouer c'est incroyable
- Tu te rends compte de ce qu'il te fait subir
- Tu dois vraiment porter plainte
- Et comment tu vas faire pour les enfants...
- Pourquoi tu acceptes ça ?
- Tout va s'arranger entre toi et lui, ce n'est pas si grave que ça
- A ta place je ferai...

Ces propos ne feront que renforcer la mésestime d'elle même et le sentiment de culpabilité de la victime qui ne pourra peut-être pas faire tout ce qui lui est demandé.

C'est à la femme de décider comment agir, porter plainte ou non, partir ou non. Il ne faut pas lui mettre encore plus de pression sur ses épaules. Elle vous a identifié comme une personne ressource.

**Éviter 2 écueils : ne pas la croire  
/ lui mettre trop de pression**

# Ce que l'on peut dire

- Je vous/te crois
- Tu as bien fait de m'en parler., tu es très courageuse de le faire
- Tu n'es pas responsable ni coupable, le coupable c'est lui
- Il n'a pas le droit : la loi interdit et punit les violences et peut vous protéger
- Tu n'es pas seule, tu peux être aidée par des professionnel.le.s, par des associations et je peux te donner leurs coordonnées
- Je reste disponible si tu souhaites revenir m'en parler

L'objectif est de **rompre la stratégie de l'auteur** : entourer la victime, la croire, lui faire confiance, la laisser décider, la laisser s'exprimer, ne pas remettre en cause ses propos ...

elle n'a pas forcément besoin de solution au moment où elle parle, elle a besoin de savoir qu'elle n'est plus seule.

Important pour vous est de rester dans votre sphère d'action et ne pas faire à sa place et respecter son rythme.



**Violences Femmes Info**  
numéro d'aide et d'écoute  
anonyme et gratuit

de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi  
et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche  
et jours fériés.



**ArretonsLesViolences.gouv.fr**  
pour effectuer un signalement  
en ligne, anonyme et gratuit

ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.

**17**

**SMS 114**

**Numéros en cas d'urgence**

par téléphone ou par SMS  
aux numéros gratuits

# Violentometre



# LE GENRE AU TRAVAIL

RECHERCHES FÉMINISTES ET LUTTES DE FEMMES

SOUS LA DIRECTION DE

NATHALIE LAPEYRE  
JACQUELINE LAUFER  
SÉVERINE LEMIERE  
SOPHIE POCHIC  
RACHEL SILVERA

